

**Profils et trajectoires des personnes condamnées  
à une courte peine d'incarcération  
entre 2010 et 2013**

---

par  
Carlo Morselli  
Claudine Gagnon  
Dominique Laferrière

31 janvier 2014

## **Sommaire**

Le présent rapport a pour but de compléter et de raffiner une analyse effectuée antérieurement sur la population purgeant une courte peine d’incarcération. Trois groupes ont été retenus dans cette analyse précédente : les nouveaux détenus, les réguliers purgeant de courtes peines d’incarcération et les détenus qui avaient des expériences mixtes en matière de courtes et longues peines d’incarcération.

Trois principales préoccupations sont considérées dans la présente recherche. Le premier objectif est d’établir la cohérence de ce classement pour une période temporelle plus longue (2010-2013). Le deuxième concerne la constitution des sous-groupes et la recherche d’une méthode appropriée pour permettre une constitution plus « naturelle » des groupes. Quant au troisième objectif, le profil des sous-groupes était antérieurement un portrait statique, c’est-à-dire à un moment précis alors que plusieurs détenus connaissent une suite de peines d’incarcération. Les analyses dans ce rapport introduisent un aspect dynamique en proposant des trajectoires possibles et en examinant comment elles évoluent au fil du temps.

Pour réaliser ces analyses, nous avons utilisé les données provenant du DACOR (système de gestion des dossiers administratifs correctionnels) sur les détenus ayant fait un séjour en détention entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2013. L’échantillon final est composé de 35 494 détenus. En plus des données administratives du DACOR, des données issues du LS/CMI, un outil actuariel, ont été utilisées pour mieux qualifier certaines analyses.

La section 1 présente les résultats des analyses effectuées sur les sous-groupes tels qu’ils ont été établis dans le premier rapport. Les détenus purgeant une peine d’incarcération de moins de six mois ne constituent pas un groupe homogène. La constitution de groupes à l’intérieur même de cette population est cohérente. En reprenant les analyses effectuées dans le premier rapport mais avec un échantillon qui couvre trois années financières, les résultats obtenus vont dans le même sens. Encore une fois, le groupe des mixtes semble être le plus problématique, puisqu’il se distingue des autres, y compris le groupe des six mois et plus, et ce, tant en matière de santé, de peines d’incarcération que de crimes. Cependant, le portrait de chacun de ces profils est statique, c’est-à-dire qu’il représente la réalité à un temps précis, même si nous avons considéré l’historique pénal de chacun des groupes. Pour être en mesure d’améliorer les connaissances sur la population, il est important de tracer des trajectoires pénales afin d’examiner si des « profils de trajectoires » peuvent être dégagés.

La section 2 présente la méthodologie utilisée pour construire les trajectoires, ci-après nommée *group-based modeling*, la description et l'analyse de ces trajectoires. On veut y améliorer les connaissances sur la population des détenus en se basant sur les « carrières en matière de peines d'incarcération ». Le but est d'examiner le déroulement des cheminements à travers le temps en procédant à une analyse de données séquentielles des peines reçues afin d'établir des profils de trajectoires. Les détenus appartiennent à quatre trajectoires distinctes. La trajectoire 1 est celle où la durée des peines est la plus courte et leur nombre est le moins élevé. La trajectoire 2 indique des peines plutôt courtes mais une carrière persistante. La trajectoire 3 débute avec des peines plus longues et décline autour de la cinquième peine. La trajectoire 4 est la plus marquante avec des peines élevées et nombreuses.

La trajectoire 4 (n = 2007) est constituée presque exclusivement de détenus issus du groupe des mixtes, confirmant ainsi les résultats de la première partie de la recherche. Les individus de la trajectoire 4, pratiquement seulement des hommes, sont les plus vieux, les moins nombreux à avoir terminé leur secondaire et sont aux prises avec le plus de problèmes de santé physique ou mentale. Ils connaissent leur première peine, qu'elle soit en détention ou dans la communauté, plus jeunes que les autres et sont bien représentés dans chacune des catégories de crimes, se distinguant particulièrement dans les crimes de marché. Ils ont aussi commis davantage de manquements en détention que les détenus des autres trajectoires. Ces individus faisant partie à la fois du groupe des mixtes et suivant la trajectoire 4 sont, sous tous les aspects, les plus problématiques de la population carcérale.

Les résultats obtenus par l'analyse des données provenant du LS/CMI montrent aussi des distinctions notables entre les différentes trajectoires. Les individus de la trajectoire 4 se distinguent encore fortement des autres. Ces détenus sont plus souvent sans emploi et comptent plus souvent un membre de leur famille ayant un dossier criminel. Alors que la plupart des détenus dans les autres trajectoires ont des connaissances criminelles, les individus de la trajectoire 4 possèdent moins de connaissances prosociales susceptibles d'atténuer l'influence des contacts criminels. En ce qui a trait à la drogue et à l'alcool, la trajectoire 4 révèle davantage des problèmes de consommation et des conséquences qui y sont liées. Les particularités de ces détenus sont également claires lors de l'évaluation des attitudes et des croyances procriminelles et anticonformistes.

Sur le seul critère de la durée des peines, la trajectoire 2 pourrait être assimilée à la trajectoire 1. Toutefois, en considérant globalement les caractéristiques de cette trajectoire, c'est avec la trajectoire 4 qu'elle a le plus de similitudes. Même si les résultats sont un peu moins élevés, la trajectoire 2 suit, pour la plupart des caractéristiques, les tendances de la trajectoire 4. Enfin, bien que les peines soient, en moyenne, plus courtes, donc impliquant des crimes moins graves, la

carrière des détenus de la trajectoire 2 est tout aussi persistante que celle des détenus de la trajectoire 4. Ainsi, la persistance devient l'élément clé à considérer dans la planification du séjour en détention.

En somme, comme le concluait le premier rapport, la gestion de la population et les interventions ne doivent pas reposer uniquement sur la durée de la peine mais également sur d'autres critères qui permettent d'obtenir un portrait plus réel des détenus. L'appartenance à un des quatre groupes à l'étude pourrait donc servir d'outil pour mieux orienter les interventions. Chacun des groupes identifiés parmi les détenus purgeant une courte peine lors de la période fenêtre possèdent des caractéristiques et des particularités qui leur sont propres. Tenir compte de ces différences permettrait de mieux combler leurs besoins et d'orienter la gestion de leur séjour en détention plus adéquatement. Non seulement cette manière de concevoir la population « courte peine » serait profitable pour les nouveaux détenus et les détenus réguliers, mais elle serait particulièrement pertinente dans le cas du groupe des mixtes. En outre, l'ajout de l'analyse des trajectoires combinée aux groupes établis permet de mieux cerner les caractéristiques récurrentes de chacun des groupes et, surtout, d'avoir une bonne idée des différents cheminements pénaux possibles et donc de voir comment peut se moduler la carrière. Ainsi, sous l'angle de la planification des séjours en détention, il serait pertinent, peu importe la durée de la peine imposée, d'évaluer le plus rapidement possible les détenus afin de déterminer, notamment, ceux qui sont les plus persistants.

## Table des matières

Sommaire .....	ii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	vi
Contexte .....	7
L'analyse des données couvrant la période de 2010 à 2013.....	8
1. Une analyse statique des groupes .....	9
1.1. Les caractéristiques démographiques .....	9
1.2. La santé physique et mentale .....	11
1.3. Les indicateurs correctionnels.....	12
1.4. Les caractéristiques de l'historique des peines .....	14
1.5. L'historique des délits.....	15
2. Une analyse dynamique : les trajectoires de peines.....	17
2.1. La méthode utilisée : le <i>group-based modeling</i> .....	17
2.2. Les quatre trajectoires établies.....	19
2.3. Les caractéristiques sociodémographiques des trajectoires .....	22
2.4. La santé physique et mentale selon les trajectoires .....	23
2.5. Les indicateurs correctionnels selon les trajectoires .....	24
2.6. Les caractéristiques de l'historique des peines selon les trajectoires .....	25
2.7. L'historique des délits selon les trajectoires .....	27
2.8. Des données supplémentaires issues du LS/CMI .....	27
Conclusion .....	30
Annexe .....	33

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques sociodémographiques .....	10
Tableau 2 : Indicateurs de santé physique et mentale .....	11
Tableau 3 : Indicateurs correctionnels pour la période comprise entre le 1 <sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2013 .....	13
Tableau 4 : Historique pénal .....	14
Tableau 5 : Délits en catégories .....	16
Tableau 6 : Distribution des individus issus des groupes dans les trajectoires .....	21
Tableau 7 : Caractéristiques sociodémographiques selon les trajectoires .....	22
Tableau 8 : Indicateurs de santé physique et mentale selon les trajectoires .....	23
Tableau 9 : Indicateurs correctionnels pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2013 selon les trajectoires .....	24
Tableau 10 : Historique des peines selon les trajectoires .....	26
Tableau 11 : Catégories de délits selon les trajectoires .....	27
Tableau 12 : Dimensions du LS/CMI .....	29
Tableau 13 : Délits (quatre groupes) .....	34
Tableau 14 : Délits selon les trajectoires .....	35

## Contexte

La planification et la gestion des courtes peines d’incarcération posent des défis tant aux gestionnaires qu’aux différents intervenants en raison de leur brièveté. Dès lors, il devient important de bien connaître les caractéristiques et les particularités des détenus purgeant une telle peine afin de mieux gérer leur séjour carcéral, de prioriser les interventions appropriées et de soutirer le maximum de bénéfices de ces courtes peines. C’est donc dans cette optique que le rapport intitulé *Profil des personnes condamnées à une courte peine d’incarcération en 2010-2011*<sup>1</sup> a été rédigé. Le profil des détenus purgeant une courte peine d’incarcération (moins de six mois) durant cette période (population cible) avait été comparé à celui des détenus condamnés à une peine de six mois et plus (groupe de comparaison) en 2010-2011. Les résultats obtenus indiquaient que, même si les détenus de la population cible se distinguaient à plusieurs égards du groupe de comparaison, ils ne formaient pas un groupe homogène.

Ce constat imposait donc d’examiner le groupe cible d’une autre manière pour être en mesure de dégager les besoins spécifiques de ces détenus en matière d’intervention. En s’appuyant sur les écrits, il était apparu opportun de constituer des sous-groupes à l’intérieur même de la population cible. De fait, les recherches portant spécifiquement sur les courtes peines d’incarcération associent cette durée au phénomène de la porte tournante (de multiples incarcérations pour des peines de courte durée). En outre, les écrits plus généraux sur l’incarcération distinguent les détenus qui en sont à leur première peine de détention de ceux qui en ont purgé plus d’une. Ainsi, dans le rapport précédent, les individus purgeant une peine de moins de six mois en détention avaient été catégorisés en « nouveaux détenus » et en « réguliers ». Toutefois, en créant ces sous-groupes ont émergé aussi des détenus ayant purgé tant de courtes que de longues peines. Soulevant certaines interrogations, ce nouveau sous-groupe, celui des « mixtes », a donc été intégré. En effectuant les analyses antérieures, plusieurs différences entre les trois sous-groupes avaient pu être observées, montrant ainsi la pertinence de considérer la population cible comme un groupe hétérogène. En conclusion, le rapport soulignait que, pour mieux comprendre la clientèle et ses besoins, la seule distinction entre courtes (moins de six mois) et longues peines (six mois et plus) ne s’avérait pas suffisante. En outre, il suggérait de procéder à des analyses supplémentaires afin, notamment, d’approfondir les caractéristiques inhérentes à chacun de ces sous-groupes.

---

1. Morselli, C., Gagnon, C., Laferrière, D., Proulx, J. (2012).

## **L'analyse des données couvrant la période de 2010 à 2013**

Le présent rapport a pour but de compléter et de raffiner les analyses effectuées antérieurement sur la population purgeant une courte peine d'incarcération, c'est-à-dire une peine de moins de six mois. Les résultats obtenus et présentés dans le premier rapport soulèvent plusieurs questions qui méritent d'être examinées afin de fournir des éléments susceptibles d'améliorer la gestion des personnes incarcérées et d'orienter davantage les interventions.

Dans le présent rapport, les analyses s'articulent autour de trois principales préoccupations :

Premièrement, les trois sous-groupes proposés sont-ils cohérents? Plusieurs distinctions entre le profil des sous-groupes avaient été mises de l'avant; demeurent-elles valides en utilisant des données colligées pour une autre année financière ? Cette question est importante dans la mesure où le groupe des mixtes s'est avéré, à plusieurs égards, pire que celui purgeant de longues peines. Comme les analyses n'avaient porté que sur une seule année financière, il serait important de vérifier si les mêmes caractéristiques sont présentes pour une autre période.

Deuxièmement, bien que la constitution des sous-groupes ait été basée sur les écrits, nous avons nous-mêmes arbitrairement fixé une peine « index » pour être en mesure de catégoriser les sous-groupes. En outre, en isolant les réguliers, ceux associés au phénomène de la porte tournante, et les nouveaux détenus (à la fois première peine en détention et de courte durée), un autre groupe, celui des mixtes, est apparu. Mais ce groupe était-il le seul? Ces questions soulèvent donc la pertinence de choisir une méthode appropriée pour permettre une façon plus « naturelle » de constituer les groupes. Bref, en laissant les données parler d'elles-mêmes, quels groupes pourraient émerger?

Troisièmement, le profil des sous-groupes était statique, c'est-à-dire qu'il avait été effectué à un moment précis alors que plusieurs détenus connaissaient une suite de peines. Il devient donc impératif de considérer l'aspect dynamique en établissant des trajectoires possibles et en examinant comment elles évoluent au fil du temps.

Pour réaliser ces analyses, nous avons utilisé les données provenant du DACOR, le système de gestion des dossiers administratifs correctionnels, sur les détenus ayant fait un séjour en détention<sup>2</sup> entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2013. L'échantillon final est composé de

---

2. Au départ, nous avons 37 283 individus, mais en avons retranché 1 789 puisqu'ils n'avaient eu aucune peine en détention provinciale entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2013.



35 494 détenus. La section 1 présente les résultats des analyses effectuées sur les sous-groupes<sup>3</sup> tels qu'ils figurent au premier rapport. La section 2 présente la méthodologie utilisée pour décrire et analyser les trajectoires.

## **1. Une analyse statique des groupes**

Cette première partie reprend les analyses du rapport précédent afin de valider si les sous-groupes constitués sont pertinents et cohérents. Les analyses sont effectuées pour quatre groupes de détenus. Les trois premiers sont constitués des détenus purgeant une courte peine d'incarcération, soit les nouveaux (n = 13 045), les réguliers (n = 7 640) et les mixtes (n = 10 311). Enfin, un autre groupe est composé des individus n'ayant reçu que des peines de six mois et plus (n = 4 498).

### **1.1. Les caractéristiques démographiques**

Le tableau 1 présente les caractéristiques sociodémographiques des différents groupes de détenus ayant purgé une peine d'incarcération entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2013. En ce qui a trait à l'âge, il a été calculé pour le dernier séjour en détention, puisque certains détenus ont reçu plus d'une peine de détention pendant cette période sauf, bien entendu, ceux du groupe des nouveaux détenus. En moyenne, les réguliers sont les plus jeunes (36,3 ans) tandis que les plus vieux sont ceux ayant uniquement des peines de plus de six mois (39,4 ans). Quant aux nouveaux détenus, ils sont en moyenne plus vieux que les réguliers (37,1 ans), ce qui pourrait surprendre compte tenu du fait qu'ils en sont à leur première peine et que l'âge des réguliers a été calculé à leur dernière peine. Aussi, il est à remarquer que les écarts-types de chacun des groupes indiquent que l'âge est considérablement dispersé autour de la moyenne. Par exemple, pour le total de l'échantillon, l'âge moyen des détenus au moment de la dernière peine de détention est de 37,5 ans avec un écart-type de 12,2. À titre indicatif, mentionnons que la médiane pour ce groupe est de 36,1 ans et que l'âge des détenus s'étend de 18 à 87 ans.

L'échantillon est composé à 91 % d'hommes, et c'est dans le groupe des mixtes qu'ils sont les plus nombreux (96 %). Le total des détenus ayant au moins une personne à charge est relativement faible (20 %). Les nouveaux détenus se distinguent de ceux des autres groupes en matière de scolarité et d'emploi. Au moment du délit, ils avaient complété leur secondaire et

---

3. Comme le rapport ne cherche plus à comparer l'ensemble des individus en courte peine versus les détenus en longue peine, le terme « sous-groupes » sera désormais remplacé par « groupes ».

occupaient un emploi dans une plus grande proportion (respectivement 88 % et 47 %). Enfin, de bonnes différences peuvent être constatées chez le groupe des mixtes. De fait, par rapport au total de l'échantillon, ils sont moins nombreux, au moment du délit, à avoir complété leur secondaire (81 % vs 85 %), à occuper un emploi (33 % vs 40 %) et à avoir un domicile fixe (93 % vs 95 %).

**Tableau 1 : Caractéristiques sociodémographiques**

	Nouveaux (n = 13 045)		Réguliers (n = 7 640)		Mixtes (n = 10 311)		6 mois et plus (n = 4 498)		Total (n = 35 494)	
	M	é.t.	M	é.t.	M	é.t.	M	é.t.	M	é.t.
Âge à la dernière peine de détention	37,1	12,7	36,3	11,5	37,9	11,1	39,4	13,5	37,5	12,2
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Sexe (homme)	89	11 576	89	6 787	96	9 851	93	4 195	91	32 409
Détenus ayant au moins une personne à charge	21	2 675	19	1 435	19	1 987	21	963	20	7 060
Secondaire complété au moment du délit (n = 34 505)	88	10 977	85	6 339	81	8 265	84	3 637	85	29 218
Emploi au moment du délit (n = 34 574)	47	5 839	36	2 754	33	3 408	46	1 986	40	13 987
En couple au moment du délit (n = 35 469)	24	3 085	23	1 725	30	3 106	32	1 422	26	9 338
Domicile fixe au moment du délit (n = 34 386)	97	12 120	95	7 027	93	9 417	97	4 149	95	32 713

## 1.2. La santé physique et mentale

Les indicateurs de santé physique et mentale mentionnés aux dossiers des détenus sont présentés au tableau 2. Les résultats indiquent que, de manière générale, les nouveaux détenus sont en meilleure santé que ceux des autres groupes. Cependant, comme ils en sont à leur première peine de détention, il est possible que certains problèmes n'aient pas encore été diagnostiqués. L'indicateur « médication » est à signaler puisqu'il est consigné au dossier de 30 % des détenus. Supérieurs en nombre à la moyenne totale, les mixtes prennent une médication dans une proportion de 35 %. Ce groupe est d'ailleurs le plus aux prises avec différentes problématiques liées à la santé mentale. De fait, 25% des mixtes ont des problèmes suicidaires, 8 % sont atteints de troubles psychiatriques et 5 % souffrent de troubles dépressifs. Souvent associés au phénomène de la porte tournante, les problèmes de santé mentale touchent aussi le groupe des réguliers notamment quant aux problèmes suicidaires (19 %) et aux troubles psychiatriques (8 %). Enfin, notons que la narcomanie est inscrite au dossier de 4 % des mixtes.

**Tableau 2 : Indicateurs de santé physique et mentale**

	Nouveaux détenus		Réguliers		Mixtes		6 mois et plus		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Médication	26	3 416	29	2 218	35	3 562	32	1 420	30	10 616
Problèmes suicidaires (n = 34 386)	14	1 719	19	1 440	25	2 523	14	617	18	6 299
Troubles psychiatriques (n = 34 386)	5	641	8	628	8	790	4	152	6	2 211
Problèmes cardiaques	4	5 19	3	2 65	4	4 11	5	2 45	4	1 440
Troubles dépressifs (n = 34 386)	3	400	4	316	5	509	4	158	4	1 383
Problèmes diabétiques	3	432	3	240	3	349	5	222	4	1 243
Problèmes épileptiques	1	180	2	116	2	162	1	63	1	521
Troubles psychologiques (n = 34 386)	1	174	2	143	2	216	1	50	2	583
Narcomanie (n = 34 386)	1	111	2	168	4	440	2	69	2	788

### **1.3. Les indicateurs correctionnels**

Le tableau 3 présente différents indicateurs correctionnels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2013. Les suivis dans la communauté sont répertoriés dans la première partie du tableau. Au total, 34 % des détenus de l'échantillon ont été en probation pendant cette période, notamment 41 % des détenus du groupe des mixtes et 40 % des réguliers. Les réguliers sont les plus nombreux à avoir effectué des travaux communautaires (22 %) et à avoir bénéficié d'un sursis (9 %). Pour les permissions de sortir, les détenus ayant reçu uniquement des peines de six mois et plus sont les plus nombreux à s'être fait accorder une permission de sortir (13 %). Aussi, 30 % des détenus de ce groupe ont été en libération conditionnelle lors de cette période. Dans la deuxième partie du tableau 3, on peut constater que ce sont les détenus du groupe des réguliers qui ont le plus purgé leur peine de manière discontinue (24 %).

Enfin, le tableau 3 fait état des manquements en détention. Ce sont les individus du groupe des mixtes qui ont, sans contredit, le plus commis de manquements. De fait, 44 % d'entre eux ont reçu un manquement pour refus de respecter les règlements, 27 % pour violence physique, 33 % pour trafic d'objets prohibés, 11 % pour nuisance lors des activités et 9 % pour altération de biens. En fait, non seulement sont-ils plus nombreux, mais ils s'écartent fortement des autres groupes pour tous les comportements à l'exception des actes obscènes.

**Tableau 3 : Indicateurs correctionnels pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2013**

	Nouveaux détenus		Réguliers		Mixtes		6 mois et plus		Total	
	<b>Suivis dans la communauté</b>									
	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>
Probation	25	3 238	40	3 028	41	4 268	36	1 630	34	12 164
Travaux communautaires	16	2 037	22	1 714	12	1 199	7	312	15	5 262
Sursis	7	898	9	692	7	730	5	218	7	2 538
Libération conditionnelle	<1 %	7	<1 %	20	9	954	30	1 355	7	2 336
Permission de sortir	5	665	5	380	5	489	13	603	6	2 137
	<b>Statut de la population</b>									
	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>
Prévenu	60	7 813	81	6 156	78	8 070	55	2 494	69	24 533
Peine discontinuée	22	2 878	24	1 824	8	786	<1 %	9	15	5 497
	<b>Manquements en détention</b>									
	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>
Refus de respecter les règlements	8	1 018	20	1 550	44	4 537	27	1 227	23	8 332
Violence physique	4	509	11	845	27	2 760	14	613	13	4 727
Trafic d'objets prohibés	4	565	13	971	33	3 418	20	889	16	5 843
Altération des biens	1	109	3	217	9	979	4	197	4	1 502
Nuisance lors d'activités	1	133	4	274	11	1 131	5	217	5	1 755
Actes obscènes	<1 %	14	<1 %	38	1	129	1	29	1	210

### 1.4. Les caractéristiques de l'historique des peines

Afin de mieux circonscrire la composition de chacun des groupes, nous avons examiné les antécédents en matière de peines. Le tableau 4 présente les caractéristiques liées à l'ensemble des peines que les individus ont purgées.

**Tableau 4 : Historique pénal**

	Nouveaux détenus		Réguliers		Mixtes		Six mois et plus		Total	
	M	É.-T.	M	É.-T.	M	É.-T.	M	É.-T.	M	É.-T.
Âge à la première peine	36,1	12,9	30,9	10,9	26,8	9,5	38	13,8	32,5	12,5
Âge à la première peine de détention	37,1	12,7	31,9	10,9	27,7	9,6	39	13,6	33	12,4
Nombre de peines de détention	1	0	4,2	4,3	10,3	10,5	1,2	0,5	4,4	7,2
Nombre de suivis dans la communauté	0,8	1,2	2	2,2	3,1	3	1,4	1,4	1,8	2,3
Nombre de chefs d'accusation	3,8	4,6	17,2	24,4	44,6	48,8	7,9	9,1	19,1	33,6
Jours de peine en détention (total)	20,2	38,4	91,7	127,4	1826,2	2526,6	511,9	959,7	622,5	1609,8
Durée de la carrière carcérale (mois)	S. O.	S. O.	47	73,4	116,8	101,8	3,8	22,2	44,5	81,8

Lors de leur première peine, que ce soit dans la communauté ou en détention, les mixtes étaient beaucoup plus jeunes que les autres (26,8 ans vs 32,5 ans pour la moyenne totale). Les mixtes sont également les plus jeunes lors de leur première peine de détention (27,7 ans). En ce qui a trait au total de peines de détention, les mixtes attirent l'attention avec un nombre beaucoup plus élevé que celui des autres groupes. En effet, leur historique pénal compte en moyenne 10,3 peines de détention. Toutefois, l'écart-type de 10,5 indique une forte dispersion autour de cette moyenne. Ajoutons que les réguliers, associés au phénomène de la porte tournante, ont 4,2 peines de détention. Notons que la moyenne des nouveaux détenus est de 1 puisqu'ils purgent une première peine. Les mixtes sont également ceux dont la moyenne de suivis dans la communauté est la plus élevée (3,1). Pour ce qui est du nombre de chefs d'accusation, il s'agit des chefs pour lesquels la personne a été reconnue coupable. Les mixtes se distinguent, une fois de plus, très fortement des autres groupes. En moyenne, ils ont été reconnus coupables à 44,6 chefs d'accusation alors que la moyenne de l'échantillon total est de 19,1. Les nouveaux ont, bien entendu, un historique pénal récent et ont, en moyenne, 3,8 chefs d'accusation. Les mixtes cumulent, en moyenne, 1 826,2 jours en détention alors que ceux qui appartiennent au groupe des six mois et plus en ont 511,9. Pour ce qui est de la durée de la carrière carcérale, elle a été calculée en soustrayant la date de la première détention de la dernière. Les détenus du groupe des mixtes ont, en moyenne, une carrière carcérale de 116,8 mois, la plus longue de tous les groupes. Fait à noter, les réguliers ont une carrière plus longue que les six mois et plus (47 mois vs 3,8 mois). Enfin, il apparaît clairement au tableau 4 que le groupe des mixtes a un historique beaucoup plus chargé, et ce, sous tous les aspects.

### **1.5. L'historique des délits**

Le tableau 5 indique les catégories<sup>4</sup> de délits pour lesquels chacun des groupes a été condamné. Le groupe des mixtes se distingue des autres groupes dans toutes les catégories. De fait, ses membres sont plus nombreux à avoir été condamnés pour des crimes de marché (81 %), pour des crimes contre la propriété (80 %), pour des crimes contre la personne (73 %) et pour des délits de la route (49 %). En outre, 91 % ont commis des délits de la catégorie « autres » regroupant les délits contre l'État et ceux liés à l'administration de la justice. Les réguliers ont été condamnés plus souvent pour des délits contre la propriété (61 %) alors que les crimes contre la personne ont

---

4. Tous les délits répertoriés dans la base de données ont été regroupés une première fois en 40 catégories. Ce tableau est présenté en annexe.

été commis par les nouveaux détenus (31 %). Les crimes de marché sont les crimes les plus fréquents commis tant par les mixtes (81 %) que par les six mois et plus (58 %).

**Tableau 5 : Délits en catégories**

	Nouveaux détenus		Réguliers		Mixtes		6 mois et plus		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Crimes de marché	25	3 298	49	3 751	81	8 317	58	2 612	51	17 978
Crimes contre la propriété	26	3 450	61	4 626	80	8 211	29	1 320	50	17 607
Crimes contre la personne	31	4 026	53	4 023	73	7 554	43	1 923	49	17 526
Délits de la route	24	3 144	32	2 420	49	5 059	16	720	32	11 343
Autres	47	6 082	88	6 692	91	9 424	40	1 796	68	23 994

En somme, les résultats présentés dans cette première partie du rapport confirment que les détenus purgeant une peine d’incarcération de moins de six mois ne constituent pas un groupe homogène. La constitution de groupes à l’intérieur même de cette population est cohérente. En reprenant les analyses effectuées dans le premier rapport mais avec, cette fois-ci, un échantillon qui couvre trois années financières (du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2013), nous constatons que les résultats obtenus vont dans le même sens. Encore une fois, le groupe des mixtes semble être le plus problématique, car il se distingue des autres, y compris le groupe des six mois et plus, et ce, tant en matière de santé, de peines que de crimes.

Cependant, le portrait de chacun de ces profils est statique, c’est-à-dire qu’il représente la réalité à un temps précis, même si nous avons considéré l’historique pénal de chacun des groupes. Ainsi, certaines questions demeurent en suspens. Par exemple, si tous les individus sont passés par le groupe des nouveaux détenus pour une courte peine ou encore pour une longue peine<sup>5</sup>,

---

5. Comme le rapport se concentre sur les courtes peines d’incarcération, les « nouveaux » qui purgent de longues peines n’ont pas été distingués dans les tableaux.



qu'est-il arrivé par la suite? Un détenu a pu devenir un régulier, un mixte ou il a pu passer de régulier à mixte. Ainsi, pour être en mesure de véritablement améliorer les connaissances sur la population, il est important de ne pas considérer uniquement des profils sur le plan statique, mais aussi d'introduire un aspect dynamique aux analyses. Ainsi, il semble approprié de tracer des trajectoires pénales afin d'examiner si des « profils de trajectoires » peuvent être dégagés.

## **2. Une analyse dynamique : les trajectoires de peines**

Cette deuxième partie du rapport vise à améliorer les connaissances sur les détenus en introduisant la dimension dynamique en se basant sur les « carrières en matière de peines ». Le but est d'examiner le déroulement des cheminements à travers le temps en procédant à une analyse de données séquentielles des peines reçues afin d'établir des profils de trajectoires. En plus de considérer l'aspect dynamique, cette façon de faire permet de « laisser les données parler d'elles-mêmes » au lieu d'imposer la constitution de groupes. Ainsi, non seulement nous serons en mesure de comprendre les différents cheminements possibles, mais aussi d'évaluer la possibilité de dégager d'autres groupes.

### **2.1. La méthode utilisée : le *group-based modeling***

Différentes méthodes peuvent être utilisées pour délimiter et éventuellement décrire les trajectoires. Toutefois, les analyses longitudinales sont les plus appropriées puisqu'elles sont spécifiquement conçues pour tenir compte de la temporalité des événements. Parmi cette forme d'analyse, mentionnons les *growth curve models* qui tiennent pour acquis que les paramètres sont distribués de manière continue dans la population et qu'ils suivent une distribution multivariée normale (Nagin, 2005<sup>6</sup>). Ces techniques d'analyse sont particulièrement utiles lorsque les individus formant la population d'intérêt tendent à suivre un modèle de développement commun du phénomène à l'étude. Un exemple classique est l'acquisition du langage. L'intérêt principal des *growth curve models* est donc d'analyser les écarts au développement moyen. Une autre approche statistique prend maintenant de plus en plus d'ampleur dans la littérature développementale : le *group-based modeling*. Cette approche semi-paramétrique assume que différentes trajectoires peuvent coexister au sein d'une même population et que celles-ci peuvent avoir différentes bases étiologiques et être influencées par des facteurs distincts. Le but principal

---

6. Nagin, D. S. (2005). *Group-Based Modeling of Development*. Cambridge, MA.: Harvard University Press.

de cette méthode est donc de distinguer s'il existe effectivement différents modèles de comportements dans une population. Contrairement aux *growth curve models*, le *group-based modeling* n'assume pas que le phénomène étudié est normalement distribué au sein de la population, mais que les différentes trajectoires sont utilisées comme facteurs pour déterminer la forme approximative de cette distribution. Le *group-based modeling* est donc une méthode adéquate pour modéliser les distributions inconnues.

Un avantage particulièrement important du *group-based modeling* est qu'il permet de contourner les limites inhérentes à toute classification basée sur une quelconque combinaison de critères subjectifs. Cette méthode ne tient pas pour acquis, *de facto*, qu'il existe des trajectoires développementales distinctes; elle teste plutôt leur présence de manière statistique. Ainsi, on évite de créer des groupes reflétant simplement des variations aléatoires possiblement présentes dans la population à l'étude. Cette méthode calcule aussi la probabilité postérieure d'appartenance aux différentes trajectoires établies. Indiquant à quel groupe chaque individu a la plus grande probabilité d'appartenir, la probabilité postérieure d'appartenance permet de broser le portrait de chacune des trajectoires établies et de souligner les distinctions les plus importantes et significatives existant potentiellement entre ces groupes. Le *group-based modeling* permettra donc de mettre à l'épreuve l'existence même des groupes figurant dans le précédent rapport.

Afin de modéliser ces trajectoires, nous avons utilisé les peines carcérales comme variable temporelle. Pour chaque individu de l'échantillon, nous avons donc établi le nombre de peines de détention imposées ainsi que leur ordre chronologique. Le nombre de peines varie grandement d'un individu à l'autre, la valeur minimale étant d'une peine et la valeur maximale de 125. Comme très peu d'individus ont un nombre de peines se rapprochant de cette valeur maximale – la moyenne étant de 4,4 et la médiane de 1 – il a été décidé de limiter le nombre de peines par individu à 15. Cette valeur est assez élevée pour couvrir la totalité des peines en détention de 93,1 % de l'échantillon et facilite grandement la convergence<sup>7</sup> du modèle statistique. La durée totale de chacune de ces peines a ensuite été calculée afin d'établir des trajectoires de durée de peine de détention. Pour assurer la convergence du modèle, cette valeur a dû être limitée à 60 mois. Toutes les valeurs au-dessus de cette durée de détention ont donc été recodées à cette nouvelle valeur maximale. Toutes les analyses ont été faites à l'aide de la version 12 du logiciel Stata/SE pour Mac.

---

7. La taille imposante de l'échantillon et de la quantité de renseignements devant être tenue en compte pour pouvoir appliquer cette méthode empêchaient le programme de converger. Ainsi, il a fallu réduire le nombre de peines à 15 et limiter la durée des peines à 60 mois.

Comme le but recherché est de laisser les données parler d'elles-mêmes, plusieurs modèles ont été comparés afin de déterminer lequel représente le mieux les trajectoires présentes dans l'échantillon. Suivant les conclusions du précédent rapport, un modèle à quatre trajectoires a d'abord été évalué. Par la suite, deux autres modèles ont été comparés à ce modèle : un à trois trajectoires et l'autre à cinq. Le modèle à cinq trajectoires n'étant pas arrivé à convergence, on l'a éliminé comme concurrent potentiel du modèle à quatre trajectoires. Comme le recommande Nagin (2005), les deux modèles restants ont été comparés à l'aide du *Bayesian Information Criterion* (BIC). Bien que ce critère ne puisse se substituer à la valeur théorique d'un modèle, il permet d'établir le nombre optimal de trajectoires pour décrire l'hétérogénéité des trajectoires présentes dans un échantillon. Le modèle à quatre trajectoires a engendré le plus petit BIC, ce qui est un indicateur de supériorité statistique du modèle. En plus du raisonnement logique sous-tendant l'existence de quatre trajectoires au sein de la population à l'étude, tel que présenté précédemment, la comparaison des BIC des deux modèles à l'étude nous a convaincus dans le choix final du modèle à quatre trajectoires. Nagin (2005) recommande aussi quatre critères diagnostiques permettant d'évaluer l'adéquation du modèle final : 1) la probabilité de classification postérieure moyenne (AvePP); 2) les chances de classifications justes (OCC); 3) la comparaison entre les probabilités de groupes et la proportion de l'échantillon affectée aux groupes; et 4) les intervalles de confiance pour les probabilités d'appartenance aux groupes. Sans entrer dans les détails de chacun de ces critères, tous les tests ont été effectués et démontrent une excellente adéquation du modèle à quatre trajectoires.

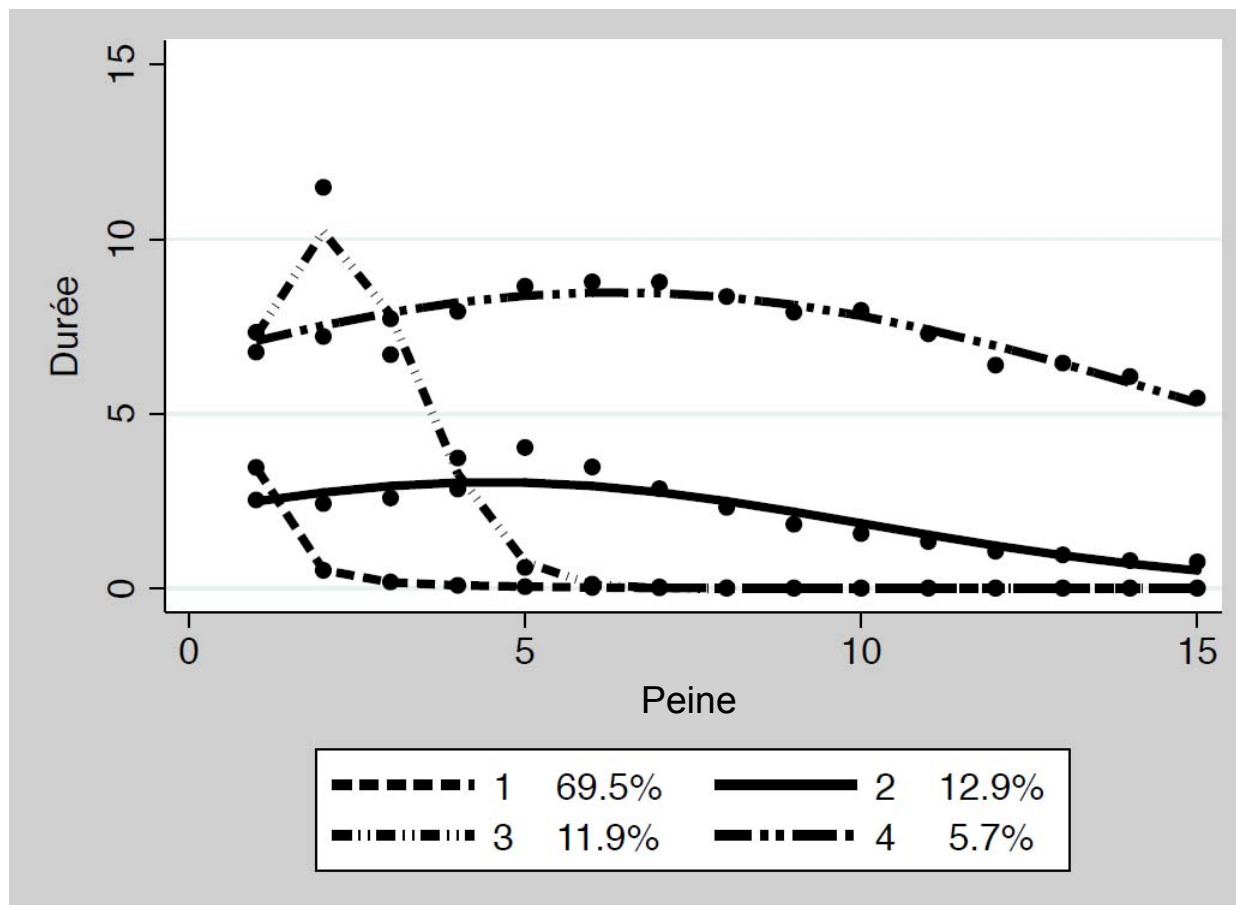
## **2.2. Les quatre trajectoires établies**

La figure 1 montre les quatre trajectoires auxquelles appartiennent les détenus. L'axe des x indique le nombre de peines reçus et l'axe des y celui de la durée des peines en mois. Dans l'ensemble, la répartition des détenus dans ces trajectoires suit les courbes de distribution observées en criminologie en ce qui a trait à l'âge des délinquants et à la participation aux crimes. Par exemple, les modèles de courbe en « J inversé » se retrouvent généralement à travers le temps (générations) et l'espace (pays, régions, cultures) avec des fréquences plus élevées émergeant à gauche de la distribution (les plus jeunes ou encore des schémas de crimes moins fréquents) et de fortes baisses plus on se déplace vers la droite de la courbe (les délinquants plus âgés et ceux très actifs ne constituant généralement qu'une faible proportion des délinquants). En soi, chacune des trajectoires est parlante et devrait être prise en considération lors de l'évaluation de la population carcérale.

La figure 1 montre que la trajectoire 1 regroupe la plus forte proportion de détenus (69,5 %). Elle la carrière classique de la plupart des détenus, c'est-à-dire une criminalité sporadique ponctuée

de peines moins sévères. Le fait que la longueur des peines est relativement faible et que leur nombre chute rapidement laisse entrevoir que ces détenus, comme la plupart des délinquants, se désistent de la criminalité dans un laps de temps relativement court.

**Figure 1 : Les trajectoires**



La trajectoire 2 est suivie par 12,9 % des détenus. Même si leurs peines sont relativement courtes, leur carrière est toutefois beaucoup plus longue que celle des détenus de la trajectoire 1. Une comparaison entre les trajectoires 1 et 2 devrait être effectuée afin de connaître les raisons pour lesquelles les détenus de la trajectoire 2 ne renoncent pas à la criminalité aussi rapidement que ceux de la trajectoire 1.

La trajectoire 3 illustre un modèle à l'opposé de la trajectoire 2. Constituée de 11,9 % des détenus, cette trajectoire atteint le point le plus élevé sur le plan de la durée de la peine mais diminue après environ cinq peines. Ces détenus ont donc, en moyenne, des peines plus longues

mais une carrière plus courte. Ainsi, il apparaît moins difficile de travailler avec ces détenus puisque, après une peine plus longue, il apparaît qu'en moyenne ils mettent fin à leur carrière relativement vite.

Enfin, la trajectoire 4 se caractérise par des peines plus nombreuses et plus sévères et est composée de 5,7 % des détenus, soit la plus faible proportion de l'échantillon. Ce pourcentage est cohérent avec la proportion généralement constatée de délinquants les plus persistants dans une distribution typique de délinquance.

En examinant les groupes définis dans la première partie avec ces quatre trajectoires, on constate, au tableau 6, un chevauchement éloquent. Les nouveaux détenus sont exclusivement regroupés dans la trajectoire 1. Une proportion considérable des réguliers et des détenus purgeant une peine de six mois et plus se trouvent également dans cette trajectoire. Moins nombreux que les mixtes mais étant une part non négligeable, les réguliers suivent la trajectoire 2, trajectoire caractérisée par une persistance. Tout comme dans les analyses antérieures, le groupe des mixtes émerge comme étant le plus problématique. C'est le groupe le moins représenté dans la trajectoire 1 (la moins grave des trajectoires) et le plus fortement représenté dans chacune des trois autres trajectoires. Mais plus important encore, à l'exception de 8 détenus du groupe des six mois et plus, les mixtes sont presque les membres exclusifs de la trajectoire la plus grave, soit la trajectoire 4.

**Tableau 6 : Distribution des individus issus des groupes dans les trajectoires**

	Trajectoire 1	Trajectoire 2	Trajectoire 3	Trajectoire 4	Total
Nouveaux	13 045	0	0	0	13 045
Réguliers	6 454	1 005	181	0	7 640
Mixtes	1 229	3 588	3 487	2 007	10 311
Six mois et plus	3 966	0	524	8	4 498
Total	24 694	4 593	4 192	2 015	35 494

Les tableaux aux pages suivantes présentent la composition de chacune des trajectoires en vue de pouvoir faire un parallèle avec les groupes présentés dans la partie 1.

### 2.3. Les caractéristiques sociodémographiques des trajectoires

Le tableau 7 présente les caractéristiques sociodémographiques pour chacune des quatre trajectoires. À la dernière peine de détention, les individus de la trajectoire 4 sont plus âgés que ceux issus des autres trajectoires (41,8 ans) alors que l'âge moyen de ceux de la trajectoire 3 est de 35,6 ans.

Comme nous l'avons vu au tableau 1, les hommes constituent 91 % de l'échantillon. La trajectoire 4 compte 99 % d'hommes alors que la trajectoire 1 est celle où il y en a le moins (90 %). En matière d'éducation et d'emploi, les données montrent que les individus de la trajectoire 1 se distinguent fortement des autres. De fait, ils étaient 44 % à avoir terminé leur secondaire et 86 % à occuper un emploi au moment du délit. Les détenus suivant la trajectoire 2 et 4 sont, au contraire, moins nombreux à avoir complété leur secondaire (respectivement 31 % et 27 %) et à avoir un emploi (80 %).

**Tableau 7 : Caractéristiques sociodémographiques selon les trajectoires**

	Trajectoire 1 (n = 24 694)		Trajectoire 2 (n = 4 593)		Trajectoire 3 (n = 4 192)		Trajectoire 4 (n = 2 015)		Total (n = 35 494)	
	M	É.-T.	M	É.-T.	M	É.-T.	M	É.-T.	M	É.-T.
Âge à la dernière peine de détention	37,1	12,6	39,2	10,4	35,6	11,7	41,9	9,2	37,5	12,2
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Sexe (homme)	90	22 149	93	4 271	95	4 001	99	1 988	91	32 409
Détenus ayant au moins une personne à charge	20	4 971	18	836	21	864	19	389	20	7 060
Secondaire complété au moment du délit (n = 34 505)	44	10 518	31	1 415	37	1 515	27	539	40	13 987
Emploi au moment du délit (n = 34 574)	86	20 576	80	3 635	83	3 400	80	1 607	85	29 218
En couple au moment du délit (n = 35 469)	25	6 130	27	1 236	30	1 238	36	734	26	9 338
Domicile fixe au moment du délit (n = 34 386)	96	22 871	93	4 259	92	3 758	91	1 825	95	32 713

## 2.4. La santé physique et mentale selon les trajectoires

Le tableau 8 indique que les individus de la trajectoire 4 sont moins en santé que les autres. Premièrement, ils sont plus nombreux à avoir une indication de médication consignée dans leur dossier (43%). Deuxièmement, en matière de santé mentale, 34 % ont des problèmes suicidaires, 11 % des troubles psychiatriques et 7 % des troubles dépressifs et sont atteints de troubles psychologiques dans une même proportion que les détenus de la trajectoire 2 (3 %). La trajectoire 4 se distingue également quant aux individus qui ont une indication de narcomanie à leur dossier (6 %). Globalement, les détenus de la trajectoire 1 ont un bilan plus positif quant aux indicateurs de santé. Cependant, comme le montre la figure 1, la trajectoire 1 est celle qui comporte le moins de peines et celles-ci sont de courte durée. Il est donc fort possible que certaines problématiques liées à la santé n'ont pas été détectées.

**Tableau 8 : Indicateurs de santé physique et mentale selon les trajectoires**

	Trajectoire 1 (n = 24 694)		Trajectoire 2 (n = 4 593)		Trajectoire 3 (n = 4 192)		Trajectoire 4 (n = 2 015)		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Médication	28	6 843	36	1 656	30	1 250	43	867	30	10 616
Problèmes suicidaires (n = 34 386)	15	3 612	26	1 206	19	790	34	691	18	6 299
Troubles psychiatriques (n = 34 386)	5	1 291	10	461	6	233	11	226	6	2 211
Problèmes cardiaques	4	1 010	4	194	3	145	5	91	4	1 440
Troubles dépressifs (n = 34 386)	4	833	5	227	4	181	7	142	4	1 383
Problèmes diabétiques	3	855	4	196	3	127	3	65	4	1 243
Problèmes épileptiques	1	338	2	94	1	51	2	38	1	521
Troubles psychologiques (n = 34 386)	1	319	3	137	1	59	3	68	2	583
Narcomanie (n = 34 386)	1	313	5	239	3	124	6	112	2	788

## 2.5. Les indicateurs correctionnels selon les trajectoires

Les indicateurs correctionnels pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2013 sont présentés au tableau 9.

**Tableau 9 : Indicateurs correctionnels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2013 selon les trajectoires**

	Trajectoire 1 (n = 24 694)		Trajectoire 2 (n = 4 593)		Trajectoire 3 (n = 4 192)		Trajectoire 4 (n = 2 015)		Total	
	<b>Suivis dans la communauté</b>									
	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>
Probation	31	7 718	44	2 020	41	1 711	35	715	34	12 164
Travaux communautaires	16	3 949	15	692	12	490	7	131	15	5 262
Sursis	7	1 777	7	341	7	311	5	109	7	2 538
Libération conditionnelle	6	1 454	6	266	12	519	5	97	7	2 336
Permission de sortir	7	1 639	4	199	6	255	2	44	6	2 137
	<b>Statut de la population</b>									
	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>
Prévenu	65	16 041	78	3 661	77	3 235	79	1 596	69	24 533
Peine discontinue	19	4 569	13	575	6	245	5	108	15	5 497
	<b>Manquements en détention</b>									
	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>
Refus de respecter les règlements	15	3 646	42	1 923	41	1 716	52	1 047	23	8 332
Trafic d'objets prohibés	9	2 332	31	1 409	32	1 325	39	777	16	5 843
Violence physique	8	1 860	26	1 192	24	992	34	683	13	4 727
Nuisance lors d'activités	2	617	11	498	9	363	14	277	5	1 755
Altération des biens	2	479	9	413	9	364	12	246	4	1 502
Actes obscènes	<1 %	72	1	53	1	49	2	36	<1 %	210



En ce qui a trait aux suivis dans la communauté, 44 % des détenus de la trajectoire 2 ont été en probation pendant cette période. La trajectoire 3 comporte plus de personnes en libération conditionnelle (12 %). La trajectoire 1 est celle où plus de personnes ont purgé leur peine de manière discontinue (19 %) alors que ce n'est le cas que pour 4 % de celles qui empruntent la trajectoire 4.

Le tableau 9 montre que les individus de la trajectoire 4 se distinguent très fortement des autres quant aux manquements en détention, et ce, pour tous les comportements. Pour la période étudiée, 52 % ont eu un manquement pour refus de respecter les règlements, 39 % pour trafic d'objets prohibés, 34 % pour violence physique, 14 % pour nuisance lors des activités et 12 % pour détérioration des biens. Les détenus suivant la trajectoire 2 se sont aussi démarqués en fait de manquements mais dans de plus faibles proportions. Ce sont sans aucun doute les détenus de la trajectoire 1 qui ont commis le moins de manquements.

## **2.6. Les caractéristiques de l'historique des peines selon les trajectoires**

Les caractéristiques de l'historique des peines sont présentées au tableau 10. Pour l'âge de la première peine, rappelons qu'il peut s'agir tant d'une peine purgée dans la communauté qu'en détention. D'ailleurs, à titre indicatif, l'âge à la première détention est également indiqué au tableau. Les individus de la trajectoire 4 sont, en moyenne, les plus jeunes lors de leur première peine et de leur première peine en détention. Les résultats tendent à indiquer que cette première peine (23,4 ans) a été purgée en détention (24 ans). Pour la trajectoire 2, les moyennes d'âge aux deux variables indiquent également qu'il s'agit des individus les plus jeunes de l'échantillon. Les individus de la trajectoire 1 sont, quant eux, les plus vieux tant lors de leur première peine (35,1 ans) que lors de leur première détention (36,2 ans). Pour le nombre de peines de détention, les trajectoires 2 et 4 se démarquent très fortement des deux autres. Les détenus de la trajectoire 2 cumulent 14,5 peines en détention alors que pour ceux de la trajectoire 4 en cumulent 18,4. La trajectoire 1 est composée des personnes qui, en moyenne, ont le moins de peines en détention (1,6). Ceux qui ont le plus de suivis dans la communauté sont issus de la trajectoire 2 (4,1). Les détenus de la trajectoire 2 et 4 se différencient aussi sur le plan du nombre de chefs d'accusation, de jours en détention et de la durée de la carrière carcérale. Pour le nombre de chefs d'accusation, il est de 78,5 pour la trajectoire 4 et de 58,5 pour la trajectoire 2; pour la trajectoire 1, la moyenne est de 6,9 chefs. En détention, la trajectoire 4 obtient la moyenne la plus élevée de jours purgés (4788,5) et les individus de la trajectoire 1 en ont le moins (103,4 jours). Enfin, la durée moyenne de la carrière carcérale s'étend de 9,6 mois pour les détenus de la trajectoire 1 allant jusqu'à 209 mois pour ceux appartenant à la trajectoire 4. Bref, il apparaît clairement à la

lecture des résultats que les individus des trajectoires 2 et 4 sont ceux dont l'historique pénal est le plus chargé.

**Tableau 10 : Historique des peines selon les trajectoires**

	Trajectoire 1 (n = 24 694)		Trajectoire 2 (n = 4 593)		Trajectoire 3 (n = 4 192)		Trajectoire 4 (n = 2 015)		Total	
	M	É.-T.	M	É.-T.	M	É.-T.	M	É.-T.	M	É.-T.
Âge à la première peine	35,1	12,8	25	7,3	29,8	11,1	23,4	6,2	32,5	12,5
Âge à la première peine de détention	36,2	12,7	25,8	7,3	31	11	24	6,2	33,5	12,4
Nombre de peines de détention	1,6	1,1	14,5	10,6	3,4	1,3	18,4	10,1	4,4	7,2
Nombre de suivis dans la communauté	1,2	1,5	4,1	3,3	2,2	2,3	3,6	3,1	1,8	2,3
Nombre de chefs d'accusation	6,9	8,7	58,5	51,5	19,3	21,3	78,5	55,7	19,1	33,6
Jours de peine en détention (total)	103,4	163,6	1223,7	1337,4	1019,6	1968,2	4788,5	3373,7	622,5	1609,8
Durée de la carrière carcérale (mois)	9,6	35,8	155,11	86,0	49,9	71	209,0	70,1	44,5	81,8

## 2.7. L'historique des délits selon les trajectoires

Le tableau 11 fait état des délits présentés en catégories<sup>8</sup> pour lesquels les individus de chacune des trajectoires ont été condamnés. Encore une fois, les trajectoires 2 et 4 se distinguent des autres. Non seulement ces individus ont commis le plus de délits, mais ils obtiennent les pourcentages les plus élevés dans toutes les catégories.

**Tableau 11 : Catégories de délits selon les trajectoires**

	Trajectoire 1 (n = 24 694)		Trajectoire 2 (n = 4 593)		Trajectoire 3 (n = 4 192)		Trajectoire 4 (n = 2 015)		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Crimes de marché	37	9 224	84	3 851	71	2 992	95	1 911	51	17 978
Crimes contre la propriété	35	8 698	93	4 284	63	2 659	98	1 966	50	17 607
Crimes contre la personne	38	9 453	81	3 707	62	2 612	87	1 754	49	17 526
Délits de la route	24	5 913	61	2 823	28	1 173	71	1 434	32	11 343
Autres	57	14 030	98	4 517	82	3 455	99	1 992	68	23 994

## 2.8. Des données supplémentaires issues du LS/CMI

Afin de mieux circonscrire les quatre trajectoires, des renseignements supplémentaires ont été puisés dans la banque compilant les données du LS-CMI. Rappelons que le LS/CMI est un instrument actuariel qui permet d'évaluer et de gérer le risque posé par les délinquants (Andrews, Bonta et Wormith, 2004<sup>9</sup>). Cependant, dans le présent rapport, l'utilisation de ces données ne va

8. Un tableau plus détaillé est présenté en annexe.

9. Andrews, D. A., Bonta, J., Wormith, S. (2004). Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI): An Offender Assessment System. Toronto, Multi-Health Systems.

pas dans ce sens. Seules certaines variables ont été sélectionnées pour mieux décrire chacune des trajectoires, trouver des caractéristiques propres à chacune d'elles pour ainsi apporter des éléments qui permettant de gérer le séjour des détenus en détention. Aussi, il est nécessaire de rappeler que ce sont les individus condamnés à une peine de six mois et plus qui sont évalués à l'aide de cet instrument. De notre échantillon total, nous avons les données du LS/CMI pour 8 212 personnes. De ce nombre, 3 511 appartiennent à la trajectoire 1, 2 072 à la trajectoire 2, 1 639 à la trajectoire 3 et 990 à la trajectoire 4.

Le tableau 12 présente des variables issues de différentes dimensions mesurées par le LS/CMI : facteurs de risque/besoins généraux, emploi, famille, entourage social, problèmes d'alcool/drogue, modèle antisocial et problème individuel avec potentiel criminogène. Les détenus de la trajectoire 4 sont les plus nombreux à avoir été soit arrêtés, soit accusés avant l'âge de 16 ans (52 %), contrairement à 28 % pour ceux de la trajectoire 1. Pour les sanctions ou les manquements lors de l'incarcération, les résultats vont dans le même sens que ceux présentés au tableau 9. Ce sont les trajectoires 2 (60 %) et plus particulièrement 4 (89 %) qui se démarquent des autres trajectoires pour cette variable.

L'entourage social est une dimension intéressante à examiner. La variable portant sur les connaissances criminelles montre un écart notable entre la trajectoire 1 et les autres. Prise isolément, cette variable est moins parlante puisqu'une très forte majorité des détenus comptent des connaissances criminelles dans leur entourage. Cependant, il est intéressant de mettre en lien cette variable et celle mesurant les connaissances prosociales. Ainsi, il ressort que 98 % des détenus de la trajectoire 4 ont des connaissances criminelles et que 66 % ont peu de connaissances prosociales. Pour la trajectoire 1, c'est l'inverse : les connaissances prosociales sont plus nombreuses dans l'entourage des détenus que les connaissances criminelles.

Globalement, les variables mesurant les problèmes liés à l'alcool ou à la drogue indiquent que les individus de la trajectoire 4 éprouvent davantage ce type de problème. Non seulement ils sont plus nombreux à avoir un historique de consommation d'alcool (75 %) ou de drogue (92 %), mais aussi à en vivre les répercussions sur les plans légal, social et professionnel. La trajectoire 2 suit cette même tendance, mais de façon moins prononcée que les détenus de la trajectoire 4. Enfin, ce sont les individus appartenant à la trajectoire 1 qui semblent le mieux s'en tirer en cette matière.

Pour toutes les variables de la dimension « modèle antisocial », une fois de plus, les trajectoires 2 et 4 apparaissent comme étant celles posant le plus de problèmes.

**Tableau 12 : Dimensions du LS/CMI**

	Trajectoire 1 (n = 3 511)		Trajectoire 2 (n = 2 072)		Trajectoire 3 (n = 1 639)		Trajectoire 4 (n = 990)		Total (n=8 212)	
<b>Facteurs de risque/besoins généraux</b>										
	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>	<b>%</b>	<b>N</b>
Arrestations/accusations avant 16 ans (n = 8 070)	28	973	37	737	37	591	52	498	35	2 799
Historique de sanctions ou de manquements pour mauvaise conduite lors de l'incarcération (n = 8 162)	24	829	60	1 230	40	659	89	877	44	3 595
<b>Emploi</b>										
Fréquemment sans emploi (n = 8 193)	54	1 878	73	1 501	60	985	78	771	63	5 135
<b>Famille</b>										
Famille ou partenaire avec casier judiciaire (n = 7 939)	40	1 364	48	970	46	736	57	545	46	3 615
<b>Entourage social</b>										
Quelques connaissances criminelles (n = 8 197)	88	3 094	97	1 999	97	1 583	98	973	93	7 649
Peu de connaissances prosociales (n = 8 166)	38	1 345	54	1 111	46	752	66	645	47	3 853
<b>Problèmes d'alcool ou de drogue</b>										
Historique de consommation d'alcool (n = 8 177)	60	2 110	72	1 478	61	988	75	737	65	5 313
Historique de consommation de drogue (n = 8 190)	71	2 488	85	1 754	78	1 267	92	908	78	6 417
Violations des lois relatives à la consommation (n = 8 187)	61	2 140	77	1 585	68	1 111	82	812	70	5 648
Problèmes familiaux/de couple liés la consommation (n = 8 155)	44	1 532	58	1 184	50	821	63	620	51	4 157
Problèmes scolaires ou professionnels liés à la consommation (n = 8 137)	29	1 012	44	894	34	554	46	455	36	2 915
<b>Type antisocial</b>										
Historique d'évasions ou de tentatives d'évasion (n = 8 191)	9	318	30	621	14	236	60	595	22	1 770
Accusations ou suspensions de liberté surveillée à la suite d'un non-respect des conditions (n = 8 199)	65	2 262	95	1 970	77	1 265	99	979	79	6 476
Attitude criminelle (n = 8 212)	58	2 029	80	1 653	70	1 156	88	867	69	5 705
Appui de la criminalité (n = 8 190)	41	1 450	66	1 358	56	913	79	782	55	4 503
Opinion défavorable aux conventions (n = 8 184)	31	1 102	52	1 068	39	640	62	614	42	3 424
<b>Problème individuel avec potentiel criminogène</b>										
Difficulté à se conformer (n = 8 172)	39	1 353	72	1 487	51	831	82	807	55	4 478

## Conclusion

Trois principales préoccupations étaient au cœur du présent rapport. D'abord, la validité des groupes constitués lors de la recherche antérieure. Les résultats de l'analyse des profils des groupes confirment ce qui avait été observé dans le rapport portant sur les données 2010-2011. L'ajout de deux années supplémentaires dans le présent rapport indique non seulement que la catégorisation n'est pas simplement une anomalie administrative, mais également qu'il s'agit d'une évaluation pertinente pouvant être utilisée pour classer les détenus de façon systématique. En ce qui concerne les caractéristiques liées au style de vie, les nouveaux s'avèrent les moins problématiques. Comparativement aux autres groupes, les nouveaux sont légèrement plus nombreux à présenter des attributs reconnus comme étant des facteurs de protection. En effet, ils sont plus nombreux à avoir un niveau plus élevé d'éducation, à occuper un emploi et à avoir un domicile fixe. Sur le plan de la santé physique et mentale, moins d'indicateurs sont inscrits au dossier des nouveaux. Il ne faut toutefois pas exclure le fait que, en raison de la brièveté de la peine, un problème de santé n'a pas été détecté. Enfin, outre les détenus purgeant une longue peine, les nouveaux sont, en moyenne, les plus vieux lors de leur première peine, qu'elle soit purgée dans la communauté ou en détention.

Considérant que les nouveaux détenus sont les plus prometteurs en matière d'intervention, le groupe des mixtes apparaît clairement comme étant le plus problématique. Ses membres ont un mode de vie relativement moins de stable, présentent plus de problèmes de santé mentale et physique et, comparés à la fois aux groupes des nouveaux et des réguliers, ils ont plus de problèmes en détention. En outre, ils sont, en moyenne, plus jeunes de quatre ans que les réguliers au moment de leur première peine et de leur première incarcération, manifestant ainsi les premières indications quand ils étaient eux-mêmes des nouveaux. Ce sont eux qui cumulent le plus de chefs d'accusation, de peines et de jours d'incarcération. En matière de crimes, les mixtes sont les plus nombreux à avoir été condamnés pour chacune des catégories de crimes, mais particulièrement pour des crimes de marché et des crimes contre la personne. Notons enfin que le groupe des mixtes se distingue également de façon marquée des détenus purgeant une peine de six mois et plus.

Si la catégorisation des détenus en groupe a été validée et peut servir d'outil pour aider dans la gestion des séjours, une analyse complémentaire était pertinente afin d'examiner l'aspect dynamique de ces profils et, par le fait même, d'examiner si d'autres groupes pouvaient être distingués. Répondant à nos deux dernières préoccupations, la deuxième partie du rapport visait à intégrer ces aspects en laissant les données parler d'elles-mêmes pour établir et évaluer les trajectoires de peines en détention. Le *group-based modeling* a permis de dégager quatre

trajectoires de « carrière de peines ». La trajectoire 1 est la moins grave sur les plans de la durée des peines et de leur nombre. La trajectoire 2 indique, en moyenne, des peines plutôt courtes, mais une carrière persistante. La trajectoire 3 débute avec des peines plus longues, mais qui deviennent plus courtes et décline autour de la cinquième peine. La trajectoire 4 est la plus marquante avec des peines élevées et nombreuses. Ces trajectoires, tout à fait différentes, nous amenaient donc à examiner les caractéristiques propres à chacune et à examiner à quelle trajectoire les groupes initiaux pouvaient être associés.

En analysant à la fois les chevauchements entre les groupes et les trajectoires, nous avons observé que la trajectoire 4, la plus problématique, est constituée presque exclusivement de détenus issus du groupe des mixtes, confirmant ainsi les résultats de la première partie de la recherche. Les individus de la trajectoire 4 sont les plus vieux, pratiquement seulement des hommes, les moins nombreux à avoir terminé leur secondaire et ceux qui présentent le plus de problèmes de santé physique ou mentale. Ils connaissent leur première peine, qu'elle soit en détention ou dans la communauté, plus jeunes que les autres et sont bien représentés dans chacune des catégories de crimes, se distinguant particulièrement dans les crimes de marché. En outre, même si, historiquement, ils ont plus de suivis dans la communauté, les détenus de la trajectoire 4 sont moins nombreux, entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2013, à avoir reçu des peines de probation, de travaux communautaires ou à avoir bénéficié de permissions de sortir. Pour cette même période, ils ont commis plus de manquements en détention que les détenus des autres trajectoires. Ainsi, ces 2007 individus faisant partie à la fois du groupe des mixtes et suivant la trajectoire 4 sont, sous tous les aspects, les plus problématiques de la population carcérale. À la lumière de ces résultats, il ne fait nul doute qu'une attention particulière doit être accordée au groupe des mixtes, tant pour la gestion de leur séjour en détention que pour leur réinsertion.

En plus des données administratives du DACOR, des données issues du LS/CMI, un outil actuariel, ont été utilisées pour mieux qualifier les trajectoires. Cet outil n'étant utilisé que pour les détenus purgeant une peine de six mois et plus, l'échantillon est moins imposant pour cette portion de la recherche. Cependant, les résultats obtenus montrent, une fois de plus, des distinctions notables entre les différentes trajectoires. Les individus de la trajectoire 4, constituée presque uniquement de mixtes, se distinguent encore fortement des autres. Ces détenus sont plus précoces dans leur carrière criminelle, éprouvent plus de problèmes en détention, sont plus souvent sans emploi et comptent plus souvent un membre de leur famille ayant un dossier criminel. Alors que la plupart des détenus dans les autres trajectoires ont des connaissances criminelles, les individus de la trajectoire 4 possèdent moins de connaissances prosociales susceptibles d'atténuer l'influence des contacts criminels. En ce qui a trait à la drogue et à

l'alcool, la trajectoire 4 montre davantage des problèmes de consommation et de problèmes qui y sont liés. Les particularités de ces détenus sont également claires lors de l'évaluation des attitudes et des croyances procriminelles et anticonformistes.

Sur le seul critère de la durée des peines, la trajectoire 2 pourrait être assimilée à la trajectoire 1. Toutefois, en considérant globalement les caractéristiques de la trajectoire 2, c'est avec la trajectoire 4 qu'elle a le plus de similitudes. Même si les résultats sont un peu moins élevés, la trajectoire 2 suit, pour la plupart des caractéristiques, les tendances de la trajectoire 4. Enfin, bien que les peines soient, en moyenne, plus courtes, donc impliquant des crimes moins graves, la carrière de la trajectoire 2 est tout aussi persistante que celle de la trajectoire 4. Ainsi, la persistance est un élément clé à considérer dans la planification du séjour en détention.

En somme, comme le concluait le premier rapport, la gestion de la population et les interventions ne doivent pas reposer uniquement sur la durée de la peine, mais sur d'autres critères qui permettent d'obtenir un portrait plus réel des détenus. L'appartenance à un des quatre groupes pourrait donc servir d'outil pour mieux orienter les interventions. Chacun des groupes définis parmi les détenus qui purgeaient une courte peine lors de la période fenêtre possèdent des caractéristiques et des particularités qui leur sont propres. Tenir compte de ces différences permettrait de mieux combler les besoins et d'orienter la gestion du séjour plus adéquatement. Non seulement cette manière de concevoir la population « courte peine » serait profitable aux nouveaux détenus et aux réguliers, mais particulièrement pertinente dans le cas du groupe des mixtes. En outre, l'ajout de l'analyse des trajectoires sous l'angle des quatre groupes permet de mieux cerner les caractéristiques récurrentes de chacun des groupes et, surtout, d'avoir une bonne idée des différents cheminements pénaux possibles et donc de voir comment peut se moduler la carrière. Ainsi, sous l'angle de la planification des séjours en détention, il serait opportun, peu importe la durée de la peine imposée, d'évaluer le plus rapidement possible les détenus afin d'établir, notamment, ceux qui sont les plus persistants.



## **Annexe**

Comme bon nombre de délits sont répertoriés dans la base de données, ils ont été regroupés en catégories pour présenter les résultats. Les évasions ont été intégrées dans la catégorie « délits contre l'administration de la justice », . La catégorie « autres » contient les détournements d'avion, les paris illégaux, la complicité, la négligence criminelle, la possession de matériel pour commettre des délits et le déguisement.

Tableau 13 : Délits (quatre groupes)

	Nouveaux détenus		Réguliers		Mixtes		Plus de 6 mois		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Délits liés à l'administration de la justice	44	5 679	86	6 582	90	9 230	36	1 614	65	23 105
Voies de fait	20	2 548	40	3 037	57	5 901	24	1 059	35	12 545
Délits de la route	24	3 144	32	2 420	49	5 059	16	720	32	11 343
Vol	12	1 588	35	2 711	59	6 074	16	704	31	11 077
Nuisance publique	11	1 430	35	2 680	55	5 650	10	434	29	10 194
Menaces	13	1 651	28	2 157	44	4 499	13	596	25	8 903
Possession de drogues	10	1 254	24	1 832	44	4 566	15	683	23	8 335
Trafic de drogues	10	1 260	14	1 046	38	3 957	38	1 708	22	7 971
Introduction par effraction	7	909	18	1 361	49	5 009	14	620	22	7 899
Délits contre l'État	7	852	21	1 578	38	3 892	8	339	19	6 661
Recel/possession de biens volés	3	448	12	941	36	3 723	9	401	16	5 513
Escroquerie et fraude	4	537	12	942	31	3 156	7	326	14	4 961
Possession d'armes	3	376	6	489	24	2 453	12	542	11	3 860
Vol qualifié	2	255	6	492	26	2 690	7	312	11	3 749
Autres	1	182	5	379	25	2 528	5	238	9	3 327
Infractions sexuelles	4	514	3	253	9	978	14	608	7	2 353
Enlèvement/prise d'otage	1	117	2	126	8	812	3	129	3	1 184
Incendie criminel	1	67	1	62	3	322	1	51	1	502
Prostitution	<1 %	58	2	162	2	211	1	23	1	454
Homicide	<1 %	34	<1 %	17	2	251	1	45	1	347
Trafic d'armes	<1 %	4	<1 %	3	1	68	<1 %	9	<1 %	84

Tableau 14 : Délits selon les trajectoires

	Trajectoire 1 (n = 24 694)		Trajectoire 2 (n = 4 593)		Trajectoire 3 (n = 4 192)		Trajectoire 4 (n = 2 015)		Total	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
Infractions sexuelles	5	1 312	9	417	9	375	12	249	7	2 353
Homicide	<1 %	81	1	58	3	113	5	95	<1 %	347
Vol qualifié	4	936	25	1 150	17	714	47	949	11	3 749
Délits de la route	24	5 913	61	2 823	28	1 173	71	1 434	32	11 343
Incendie criminel	<1 %	158	3	120	2	103	6	121	1	502
Enlèvement/prise d'otage	1	357	6	265	6	270	14	292	3	1 184
Recel/possession de biens volés	6	1 556	40	1 852	20	825	64	1 280	16	5 513
Vol	18	4 443	72	3 300	38	1 598	86	1 736	31	11 077
Introduction par effraction	11	2 654	51	2 342	32	1 357	77	1 546	22	7 899
Voies de fait	25	6 188	67	3 094	43	1 810	72	1 453	35	12 545
Possession de drogues	14	3 517	50	2 281	32	1 339	59	1 198	23	8 335
Trafic de drogues	16	3 913	36	1 672	34	1 438	47	948	22	7 917
Prostitution	<1 %	166	4	203	< 1%	34	3	51	1	454
Escroquerie et fraude	7	1 646	34	1 583	17	6 94	52	1 038	14	4 961
Nuisance publique	16	3 890	74	3 413	31	1 287	80	1 604	29	10 194
Possession d'armes	5	1 323	21	948	20	847	37	742	11	3 860
Trafic d'armes	<1 %	18	<1	13	<1 %	13	2	40	<1 %	84
Délits liés à l'administration de la justice	54	13 338	98	4 503	78	3 286	98	1 978	65	23 105
Menaces	16	4 054	53	2 428	30	1 241	59	1 180	25	8 903
Délits contre l'État	10	2 434	47	2 152	22	923	57	1 152	19	6 661
Autres	3	680	23	1 049	14	592	50	1 006	9	3 327